



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX DE RENOVATION DU CENTRE DE VACANCES LES PRIMEVERES A HABERE POCHE - LOT N°4 COURANT FORT / FAIBLE PASSE AVEC LA SOCIETE SAS TERIDEAL

**DÉCISION N° DM-20-329
EN DATE DU 10 DECEMBRE 2020**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n° A-20-495 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Mathieu BEAUFRÈRE, Adjoint au Maire ;

VU la décision n° DM-20-187 en date du 07 août 2020 de signer le marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à Habère Poche - Lot n°4 Courant fort / faible (notifié le 30/09/2020) avec la société SAS TERIDEAL.

CONSIDÉRANT la nécessité de prendre en compte la modification des délais de réalisation des prestations sans aucune incidence sur le coût du marché ;

D É C I D E

DE SIGNER avec la société SAS TERIDEAL, domiciliée boulevard Arago – 91320 WISOUS représentée par Monsieur Alexandre BOUDAGHIAN, Directeur, l'avenant n°1 au marché de travaux de rénovation du centre de vacances « Les Primevères » à HABERE POCHE - Lot n° 4 Courant fort / faible.

L'avenant n°1 est sans incidence financière.

Pour extrait conforme,
L'Adjoint au maire chargé des grands projets, des
travaux de construction, d'entretien et de
maintenance, de l'urbanisme et de l'habitat,

Signé

Mathieu BEAUFRÈRE

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20201210-lmc1H7966H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/12/2020 Date de Publication : 10/12/2020
